Association Canine Territoriale de la Guadeloupe

Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

SITE : *https://www.canine-guadeloupe.com - mail : presidentactg@yahoo.com*

EXPOSITION CANINE NATIONALE
toutes races

CENTRALE CANINE — ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

11e Salon Canin

avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

Stade du bourg
CAPESTERRE BELLE EAU

SAMEDI 26 & DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022

7 h 30 : Contrôle Vétérinaire - 9 h : début des jugements

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

1er GROUPE
Berger Belge, Berger Allemand,
et autres races du groupe ..... Sylvie DESSERNE

4e GROUPE
Tous les Teckels .....Raymond SOULAT

5e GROUPE
Spéciale Spitz Allemands et Italien..... Jean-Claude KLEIN
Husky, Chow Chow, Eurasier
et autres races du groupe ..... Sylvie DESSERNE

6e GROUPE
Chiens Courants, Dalmatien
et autres races du groupe .....Raymond SOULAT

7e GROUPE
Epagneuls, Braques et autres races du groupe..... Sylvie DESSERNE

8e Groupe
Retrievers, Spaniels, Chiens d'eau..... Sylvie DESSERNE

10e GROUPE
Tous les lévriers ..... Sylvie DESSERNE

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022

2e GROUPE
Rottweiler, Cane Corso,
et autres races du groupe .....Raymond SOULAT

3e GROUPE
Spéciale American Staffordshire Terrier,
Staffordshire Bull Terrier, Bull Terrier standard et miniature,
autres races du groupe..... Sylvie DESSERNE

9e GROUPE
Spéciale Bouledogue Français .....Raymond SOULAT
Chihuahua,
et autres races du groupe .....Jean-Claude KLEIN et Raymond SOULAT

Renseignements :
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
Catherine FUENTES
11D, impasse Austerlitz Albina Barbotteau - 97170 PETIT BOURG
06 90 67 24 58
mail : presidentactg@yahoo.com

SAMEDI 26 NOVEMBRE :

Régionale American staffordshire Terrier — Juge : Raymond SOULAT
Régionale Spitz Allemands et Italien — Juge : Jean-Claude KLEIN

Engagements Internet : https://cedia.fr
Paiement CARTE BLEUE sécurisé

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
7 Novembre 2022 (date de réception)

Concours JEUNES PRÉSENTATEURS
Inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

3 BEST IN SHOW :
PUPPY, JEUNE ET ADULTE

IMPORTANT ! Chiens de 2e Catégorie – application de l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999

Le récépissé municipal de déclaration en mairie ainsi que le **certificat de vaccination antirabique** en cours de validité seront exigés à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race **Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier**.	La présence de chiens non engagés et la vente de chiots sont formellement interdites dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking, tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (Voir règlement).
• A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC. • COUPE DE QUEUE : Les Rottweilers nés à compter du 1er mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.	Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, est exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens venant de l'étranger.

Réalisation CEDIA SARL - RCS Strasbourg 389912189 - 67202 WOLFISHEIM - Internet : https://cedia.fr

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A CAPESTERRE BELLE EAU LES 26 et 27 NOVEMBRE 2022.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h le dimanche (début des jugements à 9H00 heures) .

Tous les chiens doivent être tenus en laisse, les chiens de 2e catégorie doivent obligatoirement être muselés seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger.Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.
SORTIE DES CHIENS - ils devront être présents jusqu'à 18h, mais seront autorisés à sortir de 12h à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui resterait acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, ainsi que sur le parking

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau- des chiens aveugles ou estropiés- des chiens dangereux- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue au plus tard à la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

REFUS OU EXCLUSIONS
1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Régionale de Guadeloupe. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 7 novembre 2022 (1re clôture au 10 octobre, avec majoration des tarifs).Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leurring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race
Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1er Excellent" en classe Ouverte , intermédiaire ou en classe Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2° est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ; b) a déjà le titre de Champion National de Standard.
Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 160 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE DES BARBECUES DANS L'ENCEINTE DU SITE SOUS PEINE D'EXPULSION.
Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1er Groupe - Berger Allemand et Berger de Brie et des Flandres	15 mois
- Reste du groupe	12 mois
2e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
- Reste du groupe	12 mois
3e Groupe	12 mois
4e Groupe	15 mois
5e Groupe - Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
- Reste du groupe	12 mois
6e Groupe - Rhodesian Ridgeback	15 mois
- Reste du groupe	12 mois
7e Groupe	12 mois
8e Groupe - Retrievers	15 mois
- Reste du groupe	12 mois
9e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
- Reste du groupe	12 mois
10e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
- Reste du groupe	15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Attention : votre chien doit être tatoué très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche de tatouage et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE
AINSI QUE LES CHIENS DE 2e CATÉGORIE VEUILLEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

OBLIGATIONS SANITAIRES :
2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Feuillet à conserver par l'exposant

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE GUADELOUPE 26/27 Novembre 2022

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ

N° Eng. : _____

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Cédia - Exposition de Guadeloupe - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM**

en joignant le montant de votre engagement par chèque libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Guadeloupe

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____

Nom du Chien : _____

_____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Russkiy Toy, Montagne Portugais, Segugio, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____ / _____ / _____ Sexe : Mâle ❑ Femelle ❑

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : M. Mme Mlle _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Mail (indispensable pour recevoir votre accusé de réception) : _____

Classe d'engagement

Intermédiaire ❑	Ouverte ❑	Travail ❑	Champion ❑	Jeune ❑	Puppy ❑	Baby ❑	Vétéran ❑
15-24 mois	*15 mois et plus*	*15 mois et plus* voir ci dessous	*15 mois et plus* voir ci dessous	*9-18 mois*	*6-9 mois*	*4-6 mois*	*8 ans et plus*

CONFIRMATION ❑

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Chiens de Défense
Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu un des titres suivants :
- Brevet chien de défense en Ring, - Brevet Campagne, - Brevet Mondioring, - R.C.I. mention classée (I.P.O.1), - Brevet de Pistage français, - Brevet de recherche utilitaire, - Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I., - test international de sauvetage, - Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1re ou 2e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1re ou 2e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1re ou 2e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 7 novembre 2022.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

L'attestation autorisant le chien à s'inscrire en classe travail ou champion doit être jointe à l'engagement.

En l'absence de justificatif à la clôture des engagements, le chien sera inscrit en classe ouverte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
1re clôture au 10 Octobre avec majoration des tarifs (cachet de la poste faisant foi)
2e clôture au 7 Novembre 2022
(date de réception)
Les engagements sans paiement joint ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.

Aucun engagement ne sera remboursé.

Joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de la 2e catégorie.

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

			Sommes adressées
Classes Ouverte, jeune, Travail, Champion	jusqu'au 10 octobre	du 11 octobre au 7 novembre	
Pour le 1er chien - **Catalogue compris**	35 €	44 €	
Pour le 2e et 3e chien (chacun)	30 €	40 €	
A partir du 4e chien et suivants (chacun)	15 €	25 €	
Classes Baby, Puppy, Vétéran			
1er chien et suivants (chacun)	15 €	25 €	
		Total des engagements	

Le montant des engagements doit être réglé par chèque bancaire ou postal **à l'ordre de la SCRG** et être adressé en même temps que la feuille d'inscription à l'adresse postale :
CEDIA - Exposition de GUADELOUPE - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 18 heures.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Feuillet à adresser à Cédia - Exposition de Guadeloupe - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

CENTRALE CANINE

Association Canine Territoriale de Guadeloupe

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

La cotisation est due pour l'année en cours pour toute inscription avant le 1er octobre.
A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies seront comptées pour l'année suivante. Le renouvellement de cotisation est payable au plus tard dans le courant du premier trimestre de chaque année.
Elle vous engage à accepter et respecter le règlement interieur de L'ACTG. Elle vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels avec nos partenaires ainsi que l'entrée gratuite aux expositions canines de l'ACTG.

ADHÉSION INDIVIDUELLE : 25€

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Portable _____ Mail _____

ADHÉSION DUO : 35€

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement

Mr et Mme _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Portable Mr _____ Portable Mme _____

Mail Mr _____

Mail Mme _____

VOTRE SITUATION

ÉLEVEUR

☐ OUI ☐ NON

Race(s) _____

MEMBRE D'UN CLUB

Nom du Club _____

Discipline _____

DÉLÉGUÉ CLUB RACE

☐ OUI ☐ NON

Race(s) _____

MEMBRE BIENFAITEUR

☐ OUI ☐ NON

Montant _____

RÈGLEMENT

☐ Chèque*

*A l'ordre de «ACTG» à retourner à l'adresse suivante :
Mme Sylvie GERAND
363 chemin de barbotteau, Vernou
97170 PETIT BOURG

Banque _____

Numéro _____

Montant _____

☐ Virement

Préciser l'intitulé suivant « Adhesion ACTG + nom de famille » lors de l'émission de votre virement.

Ci-dessous le RIB de l'ACTG.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque	Code Guichet	Code BIC
10107	00471	BREDFRPPXXX

Numéro de compte	Clé
00340731390	49

Domiciliation
BRED POINTE A PITRE
0820336471

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :
FR76 1010 7004 7100 3407 3139 049

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018).
☐ J'autorise l'ACTG à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans un cadre strict des activités reconnues par la SCC.
☐ J'interdis l'ACTG de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné précédemment.PE

Fait le : ..... / ..... / 20.....

A : .....

Signature de l'adhérent:

Association Canine Territoriale de Guadeloupe (ACTG)
Association de loi 1901, reconnue d'utilité publique. Affiliée à la Société Centrale Canine
Le président, Mme FUENTES Catherine
11 D Impasse Austerlitz Albina barbotteau 97170 PETIT-BOURG Tel 0690627175
SIRET : 830 769 295 00015